

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 258**28 mai 1997****SOMMAIRE**

Benoy Consulting, S.à r.l., Luxembg	pages 12340,	12341	Lambda Invest Holding S.A., Luxembourg	12362
Egab A.G., Weiswampach	12364	Lazzara Immobilière S.A., Luxembourg	12362,	12363
Filuxel S.A., Luxembourg	12338,	Lazzara Toni, S.à r.l., Luxembourg	12366
Forgespar S.A., Luxembourg	12341,	L.F.P., S.à r.l., Luxembourg	12367
Fresenius Medical Care MDF S.A., Luxembourg	12343,	Lion 51 S.A., Luxembourg	12367
Futur S.A., Luxembourg	12343	Living, S.à r.l., Luxembourg	12366
Garage du Findel, S.à r.l., Luxembourg	12343	Luxembourg Finance House S.A., Luxbg	12367,	12368
Garage Schmitz, S.à r.l. et Cie, Mersch	12344	Luxos Société Continentale de Placements et d'Investissements S.A., Luxembourg	12369
Geholux S.A., Luxembourg	12347	Maes Lux S.A., Luxembourg	12365
Geros S.A., Wasserbillig	12347	Maison Cerf, S.à r.l., Luxembourg	12369
Gizmo Holding S.A., Luxembourg	12348	Marroni Finances S.A., Luxembourg	12369
Globa, S.à r.l., Remich	12348	Marsans International S.A., Luxembourg	12370
Gloden Romain, S.à r.l., Schengen	12349,	Mc Donald's Immobilier, GmbH, Luxbg	..	12369,
Hill Samuel Overseas Fund, Sicav, Luxembourg	12352	Mondic Company S.A., Luxembourg	12370
Home Concept - Aravo - 7 International, S.à r.l., Bettembourg	12344	Montehano Luxembourg S.A., Luxembourg	12371
Holding Entente Financière S.A.H., Luxembourg	12349	(Hugo) Muceli, S.à r.l., Luxembourg	12372,
H + W Beteiligungsholding S.A., Luxembourg	...	12350	Multieurope, Sicav, Luxembourg	12372
Idemo International Finance Company A.G., Lu- xembourg	12347	Multiflex S.A., Luxembourg	12373
I.I.C. S.A., Internationale des Investisseurs de Capitaux S.A., Luxembourg	12356	New England René Theis et Cie, S.à r.l., Luxem- bourg	12371,
I.I.I., Industrial Investment Incorporated S.A., Lu- xembourg	12351,	Niagara S.A., Luxembourg	12373,
Immo-Pétrusse S.A., Luxembourg	12355	NIF Investments S.A., Luxembourg	12374
Immo-Promotions Difa S.A., Luxembourg	12348	Nippon Assets Investments S.A., Luxbg	..	12374,
Imparcial S.A., Luxembourg	12354,	Nuovo Pignone International, S.à r.l., Luxem- bourg	12375,
Infopartners S.A., Howald	12356	Open Lux S.A., Luxembourg	12374
International Griffin S.A., Luxembourg	12357	Orion Capital Management S.A., Luxembg	12377,	12379
Interstyle Holding S.A., Luxembourg	12355	Pafint Holding S.A., Luxembourg	12379
Intertrading Investments S.A., Luxembourg	12359	Parquet Bembé, GmbH, Luxembourg	12380
Islin S.A., Luxembourg	12351	Perak S.A., Luxembourg	12381
Janus Investments S.A., Luxembourg	12359	Perfect Bureau, S.à r.l., Luxembourg	12380
J.E.L. S.A., Luxembourg	12361	Petroleum Finance Holding S.A., Luxbg	12357,	12358
J.P.C. S.A., Luxembourg	12359	Pianno S.A., Luxembourg	12381,
KB Fixobli, Sicav, Luxembourg	12362	Portimar Maritime S.A., Luxembourg	12383
Kersting Luxembourg, S.à r.l., Strassen	12362	Private Investigation Office, S.à r.l., Luxbg	12383,	12384
Klößner-Finanz S.A., Luxembourg	12365	Procimbria Finance Luxembourg S.A., Luxembg	12384
Kontiki, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12365	Protel S.A., Luxembourg	12383
Korn/Ferry International, S.e.n.c.	12365	Pypar Financial Corporation S.A., Luxembourg	..	12384
KPMG Management Consulting, S.à r.l., Luxem- bourg	12363,	R.D.G. S.A., Recherches, Développements et Ges- tion S.A., Luxembourg	12384

FILUXEL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.626.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirty-first of January.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of FILUXEL S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30th December 1996, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Corporation»).

The meeting was opened at 5.15 p.m. with Mr François Kremer, Maître en Droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Nadine Walch, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Pia Nick, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- Amendment of articles 5 and 15 the articles of incorporation.

2.- Increase of share capital.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

Article 15 of the articles of incorporation of the Corporation is amended as follows:

«The accounting year of the corporation shall begin on February first of each year and shall terminate on January thirty-first of the following year.»

The first accounting year has begun on 30th December 1996, the date of incorporation of the Corporation, and shall terminate on 31st January 1998.

Second resolution:

The meeting decides to increase the subscribed share capital by seven hundred and fifty thousand French francs (750,000.- FRF) to bring it from its present amount of two hundred and fifty thousand French francs (250,000.- FRF) up to one million French francs (FRF 1,000,000.-) by the issue of seventy-five thousand (75,000) shares.

The new shares have been subscribed by ELIFIN S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30th December 1996, R. C. Luxembourg B 57,622, here represented by Mr François Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy given in Paris, on the 27th of January, 1997, attached to the present deed.

All the shares have been subscribed to a price of ten French francs (FRF 10,-) with a premium of one thousand three hundred and twenty French francs (FRF 1,320) per share, i.e. for a total contribution of ninety-nine million seven hundred and fifty thousand French francs (FRF 99,750,000.-), which has been allocated for seven hundred and fifty thousand French francs (FRF 750,000.-) to the capital and for ninety-nine million French francs (FRF 99,000,000.-) to the issue premium.

The shares subscribed have been paid up by a contribution in kind, consisting of a loan of ninety-nine million seven hundred and fifty thousand French francs (FRF 99,750,000.-) granted by the subscriber to the Corporation on 31st January 1997.

This contribution has been the object of a report, dated 31st January 1997, established by Mr Ian Whitecourt of PRICE WATERHOUSE S.A., a member of the Institut des réviseurs d'entreprises, in Luxembourg, which certifies that the debt of ninety-nine million seven hundred and fifty thousand French francs (FRF 99,750,000.-) is real, due and payable. The conclusions of this report read as follows:

«In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the amended law of August 10th, 1915, we have reviewed the value of the contribution described above.

In our opinion the value of FRF 99,750,000 attributed to the contribution is at least equal to the value of the shares to be issued (FRF 750,000) plus the share premium which amounts to FRF 99,000,000.-.»

This report will remain attached to the present deed.

Third resolution

As a consequence of the above, Article 5 of the articles of incorporation of the Corporation shall be amended, as follows:

«The subscribed capital of the corporation is set at one million French francs (FRF 1,000,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) shares of a par value of ten French francs (FRF 10,-) per share, fully paid.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions of article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatever which shall be borne by the corporation as a result hereto are estimated approximately at six million five hundred thousand francs (6,500,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FILUXEL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Monsieur François Kremer, Maître en Droit, résidant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Nadine Walch, avocat, résidant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Pia Nick, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification des articles 5 et 15 des statuts.

2.- Augmentation du capital social.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«L'exercice comptable de la société commencera le premier février de chaque année et se terminera le trente et un janvier de l'année suivante.»

Le premier exercice comptable de la Société a commencé le 30 décembre 1996, date de la constitution de la Société, et s'achèvera le 31 janvier 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de sept cent cinquante mille francs français (750.000,- FRF), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF) à un million de francs français (FRF 1.000.000,-), par l'émission de 75.000 actions.

Les nouvelles actions sont souscrites par la société anonyme ELIFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1996, R. C. Luxembourg B 57.622, ici représentée par Monsieur François Kremer, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 27 janvier 1997, annexée aux présentes.

Toutes les actions ont été souscrites au prix de dix francs français (FRF 10,-) avec une prime d'émission de mille trois cent vingt francs français (FRF 1.320,-) par action, soit pour une valeur totale de quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent cinquante mille francs français (FRF 99.750.000,-), affectée pour sept cent cinquante mille francs français (FRF 750.000,-) au capital et pour quatre-vingt-dix-neuf millions de francs français (FRF 99.000.000,-) à la prime d'émission.

Les actions susmentionnées ont été libérées par un apport en nature constitué d'un prêt de quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent cinquante mille francs français (FRF 99.750.000,-) octroyé par le souscripteur à la Société le 31 janvier 1997.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport du 31 janvier 1997 établi par Monsieur Ian Whitecourt de PRICE WATERHOUSE S.A., membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises à Luxembourg, qui certifie que la créance de quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent cinquante mille francs français (FRF 99.750.000,-) est certaine, liquide et exigible. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Par application des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915, nous avons revu la valeur des avoirs apportés décrits ci-dessus.

A notre avis, la valeur de FRF 99.750.000 allouée à l'apport correspond au moins à la valeur des actions à émettre (FRF 750.000) et à la prime d'émission s'élevant à FRF 99.000.000.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Troisième Résolution

En conséquence, l'article 5 des statuts sera modifié comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à un million de francs français (FRF 1.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par décision des actionnaires prise aux conditions de quorum et de majorité requises pour les modifications des statuts. La société peut, dans la mesure où la loi l'y autorise et aux conditions fixées par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à environ six millions cinq cent mille francs (6.500.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Kremer, N. Walch, P. Nick, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 96S, fol. 66, case 7. – Reçu 6.094.725 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

F. Baden.

(06948/200/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

FILUXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

F. Baden.

(06949/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

BENOY CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Bertholet.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;

2.- Madame Christiane Hoffmann, épouse de Monsieur Lex Benoy, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Lex Benoy, prénommé, et Madame Christiane Hoffmann, prénommée, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BENOY CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Wiltz, en date du 19 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 283 du 29 juin 1992, modifié par acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Wiltz, en date du 3 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 238 du 16 juin 1994, modifié par acte reçu par le même notaire, de résidence à Niederanven, en date du 22 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 315 du 10 juillet 1995.

Aux termes d'une cession de parts intervenue sous seing privé en date du 10 janvier 1997, la société anonyme holding SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS ACTIVES S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, a cédé ses cent (100) parts sociales de la société BENOY CONSULTING, S.à r.l., à Madame Christiane Hoffmann, prénommée, au prix convenu entre parties.

Monsieur Luc Benoy, prénommé, en sa qualité d'associé détenant quatre cinquièmes des parts sociales de la société précitée, se déclare d'accord avec la prédite cession de parts conformément à l'article 5 des statuts, et en sa qualité de gérant de la susdite société, déclare accepter ladite cession de parts au nom de la société.

Monsieur Lex Benoy, prénommé, et Madame Christiane Hoffmann, prénommée, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée BENOY CONSULTING, S.à r.l., ont déclaré au notaire instrumentaire se réunir en assemblée générale extraordinaire, ayant pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 4, alinéa 2 des statuts pour refléter la cession de cent (100) parts intervenue entre la société anonyme holding SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS ACTIVES S.A., avec siège social à Luxembourg, et Madame Christiane Hoffmann.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ils ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés déclarent que la répartition des parts de la société à responsabilité limitée BENOY CONSULTING, S.à r.l., est dorénavant la suivante:

1.- Mme Christiane Hoffmann, prénommée	100 parts
2.- M. Lex Benoy, prénommé	400 parts
Total:	500 parts

Suite à cette nouvelle répartition des parts sociales, l'article 4, deuxième alinéa des stauts, est à modifier, et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. Deuxième alinéa.** Le capital social est divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Mme Christiane Hoffmann, demeurant à Luxembourg	100 parts sociales
2.- M. Lex Benoy, demeurant à Luxembourg	400 parts sociales
Total:	500 parts sociales»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,- LUF).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus duotaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Benoy, C. Hoffmann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 96S, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 11 février 1997.

P. Bettingen.

(06868/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

BENOY CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 11 février 1997.

P. Bettingen.

(06869/202/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

FORGESPAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.936.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORGESPAS S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.936.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Carol Deltentre, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Véronique Bocca, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois millions (3.000.000,-) de francs belges, pour le porter de son montant actuel de deux millions (2.000.000,-) de francs belges à cinq millions (5.000.000,-) de francs belges, par l'émission de leur valeur nominale de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs belges chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des trois cents (300) actions nouvelles par LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, second floor; et renonciation de tous les autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions (5.000.000,-) de francs belges, représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs belges chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions (3.000.000,-) de francs belges, pour le porter de son montant actuel de deux millions (2.000.000,-) de francs belges à cinq millions (5.000.000,-) de francs belges, par l'émission à leur valeur nominale de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs belges chacune.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, second floor, représentée aux fins des présentes par:

- Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort, et
- Mademoiselle Carol Deltenre, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 1996, annexée en copie conforme à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire;

l'unique autre actionnaire de la société, GREBELL INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, second floor, représentée aux fins des présentes par:

- Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort, et
- Mademoiselle Carol Deltenre, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 1996, annexée en copie conforme à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les trois cents (300) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de trois millions (3.000.000,-) de francs belges se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions (5.000.000,-) de francs belges, représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs belges chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Dejans, C. Deltenre, V. Bocca, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 96S, fol. 64, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

R. Neuman.

(06956/226/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

FORGESPAS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.936.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

R. Neuman.

(06957/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

FRESENIUS MEDICAL CARE MDF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 janvier 1997 que tous les comptes bancaires de la société fonctionneront et ne pourront être instruits que des façons suivantes:

Jusqu'à concurrence de DEM 5.000,-:

Signature individuelle de chacune des Administrateurs.

Au-delà de DEM 5.000,-:

Signature conjointe de deux Administrateurs.

Luxembourg, février 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06959/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

FUTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 25.722.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour FUTUR S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

(06960/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

GARAGE DU FINDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.985.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour GARAGE DU FINDEL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06961/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

GARAGE DU FINDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.985.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour GARAGE DU FINDEL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06962/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

GARAGE SCHMITZ, S.à r.l. ET CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06963/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

GARAGE SCHMITZ, S.à r.l. ET CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06964/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

GARAGE SCHMITZ, S.à r.l. ET CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06965/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

GARAGE SCHMITZ, S.à r.l. ET CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06966/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

**HOME CONCEPT - ARAVO - 7 INTERNATIONAL, S.à r.l.,
(anc. HOME CONCEPT DISTRIBUTION, S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schelek.

R. C. Luxembourg B 46.864.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur François Olivier, indépendant, demeurant à L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

Exposé préliminaire

1.- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle HOME CONCEPT DISTRIBUTION, S.à r.l., ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schelek, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.864, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 230 du 11 juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 15 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 169 du 4 avril 1996, ledit acte contenant entre autre transformation de la société en société à responsabilité limitée unipersonnelle et refonte complète des statuts;

- en date du 9 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 209 du 25 avril 1996;
2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée unipersonnelle HOME CONCEPT DISTRIBUTION, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à Frs 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs), divisé en 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de Frs 1.000,- (mille francs) chacune, intégralement libérées.

Ceci exposé, l'associé unique, Monsieur François Olivier, préqualifié, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution
Cession de parts sociales

Monsieur François Olivier, préqualifié,

cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

I.- Monsieur Ambroise Ravonison, commerçant, demeurant à F-Koenigsmacher, 1, rue de la Gare, ici présent et ce acceptant:

735 (sept cent trente-cinq) parts sociales de Frs 1.000,- (mille francs) chacune, de la société à responsabilité limitée HOME CONCEPT DISTRIBUTION, S.à r.l., prédésignée;

II.- La société de droit panaméen VENTURE CAPITAL INVESTMENT CORP., ayant son siège social à Obarrio, Calle 56 Eno 8, Apartado 87-1040-7 (République du Panama),

pour laquelle est ici présent, stipule et accepte au nom de la soussignée:

Monsieur François Le Lann, indépendant, demeurant à F-57970 Yutz, 4, rue Poitou (France),

690 (six cent quatre-vingt-dix) parts sociales de Frs 1.000,- (mille francs) chacune, de la société à responsabilité limitée HOME CONCEPT DISTRIBUTION, S.à r.l., prédésignée.

Ensuite Monsieur François Olivier, agissant en sa qualité de gérant unique de la société HOME CONCEPT DISTRIBUTION, S.à r.l., prédésignée, déclare accepter les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Les nouveaux associés, Messieurs Ambroise Ravonison, François Olivier et la société de droit panaméen VENTURE CAPITAL INVESTMENT CORP., par son représentant susnommé, décident d'élargir l'objet social de la société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente en gros et en détail d'articles de chauffage, d'articles sanitaires, de produits d'isolation, de couleurs, de revêtements pour planchers, murs et plafonds en matière synthétique, l'importation et l'exportation d'articles de construction artisanale et industrielle, cuisines équipées, appareils encastrables, portes, fenêtres en bois et pvc et plus particulièrement la distribution de tous ses produits à des sociétés ou personnes intéressées, ainsi que l'importation, l'exportation, la vente et la distribution de tous produits alimentaires, artisanaux et minéraux.»

Troisième résolution

Les associés décident de changer la raison sociale de la société en HOME CONCEPT - ARAVO - 7 INTERNATIONAL, S.à r.l. et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de HOME CONCEPT - ARAVO - 7 INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Quatrième résolution

Enfin pour tenir compte de toutes les résolutions prises ci-avant, les nouveaux associés décident de procéder à une refonte complète des statuts, sans toucher à la forme légale de la société, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«STATUTS

Titre 1^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'achat, la vente en gros et en détail d'articles de chauffage, d'articles sanitaires, de produits d'isolation, de couleurs, de revêtements pour planchers, murs et plafonds en matière synthétique, l'importation et l'exportation d'articles de construction artisanale et industrielle, cuisines équipées, appareils encastrables, portes, fenêtres en bois et pvc et plus particulièrement la distribution de tous ses produits à des sociétés ou personnes intéressées, ainsi que l'importation, l'export, la vente et la distribution de tous produits alimentaires, artisanaux et minéraux.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société prend la dénomination de HOME CONCEPT ARAVO - 7 INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bettembourg (Zone Industrielle Schelek (Grand-Duché de Luxembourg)).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de Frs 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs), représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de Frs 1.000,- (mille francs) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Ambroise Ravonison, préqualifié, sept cent trente-cinq parts sociales	735
2.- La société de droit panaméen VENTURE CAPITAL INVESTMENT CORP., prédésignée, six cent quatre-vingt-dix parts sociales	690
3.- Monsieur François Olivier, préqualifié, soixante-quinze parts sociales	75
Total: mille cinq cents parts sociales	1.500

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations. A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants.

Art. 12. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer aux fonctions de gérant supplémentaire:

Monsieur Ambroise Ravonison, préqualifié.

Suite à cette nomination, la société est désormais gérée et administrée par les deux gérants savoir:

- Monsieur François Olivier, indépendant, demeurant à L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération;
- Monsieur Ambroise Ravonison, commerçant, demeurant à L-Koenigsmacher, 1, rue de la Gare (France).

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Olivier, A. Ravonison, F. Le Lann, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1997, vol. 825, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 février 1997.

J. Elvinger.

(06976/211/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

GEHOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.322.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

GEHOLUX S.A.

A. Renard H. Hansen
Administrateur Administrateur

(06967/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

GEROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.299.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 20 janvier 1997, vol. 499, fol. 20, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour la société GEROS S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(06968/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

IDEMO INTERNATIONAL FINANCE COMPANY A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Laut Beschluss des Gründers vom 15. April 1992:

Herr Gerry Oehri, wohnhaft in FL-9492 Eschen, Dr. Joseph-Hoop-Str., 504 wird neuer Verwaltungsrat mit Einzelzeichnungsrecht der IDEMO INTERNATIONAL COMPANY, Eschen,

Herr Guntram Ott, wohnhaft in Nendeln, Schulstrasse, 167 ist mit gleichem Datum nicht mehr Verwaltungsrat mit Einzelzeichnungsrecht.

Für gleichlautenden Auszug
FIDUCIAIRE STEICHEN
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06979/523/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1880 Luxembourg, 144, rue Pierre Krier.
2. Modification afférente de l'article 1^{er}, 2^{ème} alinéa.
3. Démission de l'administrateur, Monsieur Paul Diederich.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège à Luxembourg.
L'adresse du siège est: L-1880 Luxembourg, 144, rue Pierre Krier.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Sa durée est illimitée.»

Troisième résolution

Monsieur Paul Diederich démissionne en sa qualité d'administrateur.
Est nommé nouvel administrateur, Monsieur Giuseppe Fatone, ingénieur, demeurant à Luxembourg.
Pleine et entière décharge est accordée à l'administrateur sortant pour la période de son mandat, jusqu'à ce jour.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte, n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Diederich, J. Quintus, N. Keup, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1997, vol. 830, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 5 février 1997.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(06983/207/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

HOLDING ENTENTE FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Reinsheim.

R. C. Luxembourg B 27.110.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1997, volume 95S, folio 89, case 7, que:

L'actionnaire unique a donné décharge pleine et entière aux administrateurs, à savoir:

- Madame Marie-Paul Léonie Van Waelem, demeurant à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Reinsheim;

- Madame Lydie Zenners, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 21, rue des Prés;

- Madame Marie Joseph Renders, demeurant à B-1650 Beersel, 43, rue J. Springael;

pour l'exercice de leur mandat.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(06975/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

GLODEN ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 20, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 29.672.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1994, enregistrés à Grevenmacher, le 20 janvier 1997, vol. 165, fol. 20, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour la société GLODEN ROMAIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(06972/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

GLODEN ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 20, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 29.672.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 20 janvier 1997, vol. 165, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour la société GLODEN ROMAIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(06973/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

H + W BETEILIGUNGSHOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.690.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 1997, PRICE WATERHOUSE, Réviseur d'Entreprises, Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur à la liquidation.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour H + W BETEILIGUNGSHOLDING S.A.,

Société Anonyme en liquidation

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06977/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

H + W BETEILIGUNGSHOLDING S.A., Aktiengesellschaft (en liquidation).

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.690.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am vierten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft H & W BETEILIGUNGSHOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 36.690, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft H & W BETEILIGUNGSHOLDING S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 3. April 1991 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 376 vom 10. Oktober 1991. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 5. Dezember 1991, welche im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 222 vom 26. Mai 1991 veröffentlicht wurde.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars am 8. August 1996, welche noch nicht veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um vierzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Robert Martiny, Bankangestellter, wohnhaft in Bridel, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn René Steffen, Bankangestellter, wohnhaft in Mondrange.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Christian Schmitz, Bankangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. - Dass folgende Einberufungen zu gegenwärtiger Versammlung gemacht wurden:

a) im Mémorial, Recueil C,

Nummer 12 vom 15. Januar 1997,

Nummer 29 vom 24. Januar 1997;

b) im Letzebuerger Journal

am 15. Januar 1997,

am 24. Januar 1997;

II. - Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

1) Annahme des Berichtes des Liquidators und des Berichtes des Liquidationskommissars.

2) Entlastung des Liquidators und des Kommissars.

3) Beschlussfassung über die Bezahlung der Gläubiger und die Verteilung eines eventuellen Restvermögens an die Gesellschafter.

4) Beschlussfassung über das Liquidationsverfahren.

5) Aufbewahrung der Bücher am Sitz der Gesellschaft.

III. - Dass die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen sind.

Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den einhundert (100) Aktien, welche das gesamte Aktienkapital darstellen, achtundachtzig (88) Aktien vertreten sind, und dass somit die Versammlung befugt ist, über vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

IV. - Dass die ausserordentliche Generalversammlung vom 3. Februar 1997, nachdem sie den Bericht des Liquidators gehört hat, PRICE WATERHOUSE, Réviseur d'Entreprises, mit Sitz in Luxemburg zum Kommissar zur Liquidation ernannt hat.

Sie hat alsdann die gegenwärtige Versammlung auf diesen Tag, Stunde und Ort festgelegt.

Die gegenwärtige Generalversammlung geht sodann wie folgt zur Tagesordnung über:

1) Bericht des Kommissars zur Liquidation.

Die Versammlung hört den Bericht des Kommissars zur Liquidation über seine Einsicht in die Dokumente der Liquidation und über die Verwaltung des Liquidators.

2) Die Generalversammlung nimmt die Schlussfolgerung dieses Berichtes an, stimmt den Liquidationskonten zu und gibt volle Entlastung an die FIDUCIAIRE STEICHEN, mit Sitz in Luxemburg für ihr Amt als Liquidator.

Die Generalversammlung gibt ebenfalls Entlastung an den Kommissar zur Liquidation für die Ausübung seines Mandates.

3) Die Generalversammlung stellt fest, dass nach Begleichung der Passiva keine Verteilung mehr an die Gesellschafter stattfindet.

4) Abschluss der Liquidation.

Die Generalversammlung stellt sodann fest, dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und dass die Gesellschaft H & W BETEILIGUNGSHOLDING S.A. ab dem heutigen Tage aufgehört hat zu bestehen.

5) Die Versammlung beschliesst, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft für eine Dauer von fünf Jahren am Sitz der aufgelösten Gesellschaft in Luxemburg, 2, boulevard Royal hinterlegt bleiben.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Martiny, R. Steffen, C. Schmitz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 96S, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Februar 1997.

F. Baden.

(06978/006/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

ISLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.443.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 février 1997.

ISLINE S.A.

H. Hansen	J.-R. Bartolini
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

(06995/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

I.I.I., INDUSTRIAL INVESTMENT INCORPORATED, Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 14.240.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 février 1997.

I.I.I., INDUSTRIAL INVESTMENT INCORPORATED

Signature	Signature
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

(06980/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

I.I.I., INDUSTRIAL INVESTMENT INCORPORATED, Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.240.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 24 septembre 1996

Le mandat d'administrateur de Monsieur Victor Kneip, Monsieur Roberto Einaudi, Giansandro Bassetti, Lucio Bastianini, Carlos Zandona, Filippo Grossi, Gianfelice Rocca et le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Renato Lorenzin sont renouvelés pour une période statutaire de 1 an. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Pour extrait sincère et conforme
I.I.I., INDUSTRIAL INVESTMENT INCORPORATED
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06981/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

HILL SAMUEL OVERSEAS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.422.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-fourth of January.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of HILL SAMUEL OVERSEAS FUND, R. C. Number B 8.422, having its registered office in Luxembourg, converted into a «société d'investissement à capital variable», pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 12th, 1984, and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 297 of October 31th, 1984.

The Articles of the Company were amended by a deed of the undersigned notary dated August 4th, 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 303 of October 24th, 1989.

The meeting begins at eleven a.m., Mr Jean-Paul Thomas, director, residing in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Miss Léone Brachmond, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jan Vanden Bussche, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman then states:

I.- That a first Extraordinary General Meeting of liquidation of the Company was held on December 13th, 1996, to deliberate on the same agenda as hereinafter reproduced. Since only 1,550 shares out of the 41,309 shares of no par value outstanding on December 13th, 1996 were represented at said meeting, it was adjourned and the decision was taken to reconvene on this day.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nos. 664 and 6 of December 23rd, 1996 and January 8th, 1997, as well as in the Luxemburger Wort of December 23rd, 1996 and January 8th, 1997, in the Tageblatt of January 22nd, 1997, in the Financial Times of December 23rd, 1996 and in the South China Morning Post of December 23rd, 1996.

The registered shareholders have been convened by registered mail sent on 6th January 1997 to their addresses as shown in the Share register.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Decision to put the Sicav into liquidation.
2. Appointment of the liquidator and determination of his powers.
3. Determination of the date at which a new general shareholders' meeting shall be called to hear the report of the liquidator and to appoint the auditor to the liquidation.

IV.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it results from that list that out of 37,964 shares of no par value outstanding on January 24th, 1997, 1,030 shares are duly represented at this meeting so that in the opinion of the Chairman, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the meeting, hereinafter reproduced, notwithstanding the represented part of capital.

Referring to article 22 of the law of notarial organization, the undersigned notary draws the attention of the appearing persons to the fact that pursuant to the provision of Article 67-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, the convening notices should have been published twice in a fifteen days interval and fifteen days prior to the meeting in two daily newspapers in Luxembourg, which was not the case.

The meeting approves the statement of the Chairman and acknowledges the observation of the notary but considers itself as regularly constituted, and after deliberation, passed the following resolutions.

First resolution

HILL SAMUEL OVERSEAS FUND is put into liquidation. The issue and redemption of the shares by the Fund will cease immediately.

Second resolution

ABACUS S.C., LUXEMBOURG, having its registered office at 16, rue Eugène Ruppert, B.P. 1446, L-1014 Luxembourg, is appointed as liquidator of the Fund.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the co-ordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorized, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

Third resolution

The date of the second shareholders' meeting meant to hear the report of the liquidator and to appoint an auditor will be fixed as soon as the report of the liquidator shall be terminated.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty thousand (30.000,-) francs.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed at eleven thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de HILL SAMUEL OVERSEAS FUND, R. C. Numéro B 8.422, ayant son siège social à Luxembourg, transformée en une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 septembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 297 du 31 octobre 1984.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 4 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 303 du 24 octobre 1989.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Thomas, directeur, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Léone Brachmond, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Jan Vanden Bussche, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire de liquidation de la société s'est tenue le 13 décembre 1996 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Comme seulement 1.550 actions sur les 41.309 actions sans désignation de valeur nominale en circulation le 13 décembre 1996 étaient représentées à ladite assemblée, elle a été ajournée et la décision a été prise de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°s 664 et 6 des 23 décembre 1996 et 8 janvier 1997, au Luxemburger Wort des 23 décembre 1996 et 8 janvier 1997, au Tageblatt du 22 janvier 1997, au Financial Times du 23 décembre 1996, ainsi qu'au South China Morning Post du 23 décembre 1996.

Les actionnaires en nom ont été convoqués par lettres recommandées envoyées en date du 6 janvier 1997 à leurs adresses figurant au registre des actions.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mettre la Sicav en liquidation.
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

IMPARCIAL S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 37.511.

Auszug aus der Beschlußfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 21. März 1996

- Herr Claude Hermes, Privatbeamter, L-Bartringen, wird als neues Verwaltungsratsmitglied, anstelle des zurückgetretenen Herrn Marc Mommaerts gewählt.
- Sein Mandat verfällt bei der ordentlichen Generalversammlung von 1997.

IMPARCIAL S.A.

Unterschrift	Unterschrift
Verwaltungsrats-	Verwaltungsrats-
mitglied	mitglied

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06985/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

IMMO-PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxemburg B 35.652.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 décembre 1996, Monsieur Claude Schmit a été désigné en qualité d'administrateur-délégué, habilité à engager valablement la société, dans le cadre de la gestion journalière, par sa seule signature.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1997.

Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06982/049/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

INTERSTYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxemburg B 40.556.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour INTERSTYLE HOLDING S.A.
KREDIETRUST
Signature Signature

(06992/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

INTERSTYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxemburg B 40.556.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 10 juillet 1996

– Monsieur Alessandro Ciocca, administrateur de sociétés, CH-Breganzona, est nommé administrateur de catégorie B et Monsieur Mauro Princivalli, administrateur de sociétés, I-Oderzo, est nommé administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.

– Monsieur Tito Berna, administrateur de sociétés, I-Oderzo, est nommé administrateur de catégorie A et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.

– Monsieur Paolo Rossi, avocat, CH-Breganzona, est nommé administrateur de catégorie B et président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Certifié sincère et conforme
INTERSTYLE HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06993/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

INFOPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos. Felten.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois janvier.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,
agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société INFOPARTNERS S.A., avec siège à Senningerberg, constituée sous la dénomination de FIDUCENTER JEAN HOFFMANN ET CIE, suivant acte notarié, en date du 23 juillet 1980, publié au Mémorial C, n° 229 du 17 octobre 1980.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la prédite société, le comparant a été mandaté à faire acter devant notaire le transfert du siège de Senningerberg à Howald, adresse actuelle: L-1508 Howald, 4, rue Jos. Felten, avec modification afférente de l'article des statuts concerné.

Nous, notaire, avons donné acte du transfert du siège de ladite société ci-dessus désignée à L-1508 Howald, 4, rue Jos. Felten.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces pour le présent acte, sont estimés à vingt mille francs.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1997, vol. 830, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

Pétange, le 5 février 1997.

(06986/207/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

**I.I.C. S.A., INTERNATIONALE DES INVESTISSEURS DE CAPITAUX,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.236.

Le bilan de clôture au 30 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 59, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(06990/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

**I.I.C. S.A., INTERNATIONALE DES INVESTISSEURS DE CAPITAUX,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.236.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 31 décembre 1996, que:

1. le rapport des commissaires spéciaux sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé;

2. l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires;

3. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

4. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans auprès de la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 59, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06991/535/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

INTERNATIONAL GRIFFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.066.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1996

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme
INTERNATIONAL GRIFFIN S.A.
(en liquidation)
Pour TOP WESSELTON INC.
Le liquidateur
KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06988/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

INTERNATIONAL GRIFFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.066.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1996

1. La liquidation de la société INTERNATIONAL GRIFFIN S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée aux liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leur mandat.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse: 11, rue Aldringen, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour INTERNATIONAL GRIFFIN S.A.
Pour TOP WESSELTON INC.
Le liquidateur
KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06989/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

**PETROLEUM FINANCE HOLDING S.A.,
(anc. JANOS (EUROFINANCES & PATRIMOINE) S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, boulevard J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 51.916.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois décembre à 9.00 heures.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JANOS (EUROFINANCES & PATRIMOINE) S.A. (la «Société»), avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.916, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 532 du 18 octobre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Schaffner, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Fränk Stolz, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Après la constitution du bureau de l'assemblée, Monsieur le Président expose et le notaire constate:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en PETROLEUM FINANCE HOLDING S.A.
2. Augmentation de capital.
3. Modifications afférentes des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste de présence avec les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées,

III. Qu'il résulte de la liste de présence que mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par apport en espèces de six millions de francs luxembourgeois (LUF 6.000.000,-), sans prime d'émission et sans droit de souscription préférentiel pour les actionnaires existants, par émission de six mille (6.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Cet apport est réalisé par M. Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant à B-4430 Ans, à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-), et par M. Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, demeurant à L-1750 Luxembourg, à concurrence trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-). Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette augmentation de capital sont souscrites par M. Jean-Marc Debaty, à concurrence de trois mille (3.000) actions et par M. Federigo Cannizzaro, à concurrence de trois mille (3.000) actions, de telle sorte qu'après l'augmentation de capital les actions sont réparties de la façon suivante:

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| 1. M. Jean-Marc Debaty | 3.625 actions |
| 2. M. Federigo Cannizzaro | 3.625 actions |

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de la Société. La dénomination sociale actuelle JANOS (EUROFINANCES & PATRIMOINE) S.A. est abandonnée et la nouvelle dénomination sociale de la Société sera PETROLEUM FINANCE HOLDING S.A.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er}, ainsi que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui seront rédigés comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PETROLEUM FINANCE HOLDING S.A.»

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 7.250.000,-), divisé en sept mille deux cent cinquante (7.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Souscription et libération

Les actions nouvelles ont été entièrement souscrites par M. Jean-Marc Debaty et par M. Federigo Cannizzaro, préqualifiés.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par apport en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 95.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: J. Schaffner, F. Stolz, R. Thill, A.Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 95S, fol. 84, case 2. – Reçu 60.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(06996/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

**PETROLEUM FINANCE HOLDING S.A.,
(anc. JANOS (EUROFINANCES & PATRIMOINE) S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, boulevard J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 51.916.

Statuts coordonnés, suivant l'acte du 23 décembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

A. Schwachtgen.

(06997/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

INTERTRADING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 49.633.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Signature.

(06994/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

JANUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.793.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 61, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

(06998/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

JANUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.793.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle du 30 décembre 1996, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Le mandat du commissaire aux comptes étant échu, l'assemblée décide de nommer à nouveau la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1332 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial.
Luxembourg, le 7 février 1997.

JANUS INVESTMENTS S.A.
R. Tonelly F.Wouter
Président Admistrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06999/043/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

**J.P.C. S.A., Société Anonyme,
(anc. J.P.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue N. Adames.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société NAURU S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 janvier 1997;
 - 2) La société anonyme PUSAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Pierre Schill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 janvier 1997.
- Lesquelles procurations resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée J.P.C., S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.058, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 253 du 22 mai 1996, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée J.P.C., S.à r.l. en société anonyme avec effet au 1^{er} janvier 1997.

Il résulte d'un rapport établi par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 30 janvier 1997,

que la valeur nette de la Société est au moins égale à son capital de 5.000.000,- LUF.
Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Conclusion

La valeur effective des apports de J.P.C. S.à r.l., correspond au moins à la valeur nominale des 5.000 actions de la nouvelle société anonyme à émettre en contrepartie, c'est-à-dire LUF 5.000.000,-.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les cinq mille (5.000) parts sociales existantes sont échangées contre cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de J.P.C. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce de matériaux pour la construction ainsi que la location de matériel de génie civil.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères susceptibles de développer ou de promouvoir son objet social.

Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut développer des activités de recherche dans les domaines touchant à son objet social, déposer et acquérir tous brevets et autres droits ainsi que les mettre en valeur.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

KB FIXOBLI, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.042.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour KB FIXOBLI

KREDIETRUST

Signature

Signature

(07002/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

KB FIXOBLI, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.042.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 8 janvier 1997

- Le dividende intérimaire payé le 31 décembre 1996 est déclaré comme définitif et final.
- La cooptation de Monsieur Stefan Duchateau et de Monsieur Luc Sebreghts comme Administrateurs en remplacement de Monsieur Jan Verhaeghe et de Monsieur Werner Meulewaeter, cooptation qui a été décidée le 12 mars 1996, est ratifiée.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KB FIXOBLI

KREDIETRUST

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(07003/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 49.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 20 janvier 1997, vol. 165, fol. 20, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour la société KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(07004/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LAMBDA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.447.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Signature.

(07010/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LAZZARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.795.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAZZARA IMMOBILIERE S.A.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(07011/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LAZZARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.795.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAZZARA IMMOBILIERE S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(07012/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LAZZARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.795.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAZZARA IMMOBILIERE S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(07013/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LAZZARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.795.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAZZARA IMMOBILIERE S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(07014/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

KPMG MANAGEMENT CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.597.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. BAC FINANCE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à Luxembourg,
2. Monsieur Alain Picquet, consultant, demeurant à Garnich,
3. Monsieur Eric Roux, consultant, demeurant à Luxembourg,
4. Monsieur Colin Holland, management consultant, demeurant à Luxembourg,

les quatre ici représentés par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée KPMG MANAGEMENT CONSULTING, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société civile particulière suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 385 du 7 septembre 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 17 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 437 du 20 septembre 1993 et en date du 23 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 309 du 6 juillet 1995;

- Qu'aux termes de deux cessions de parts sous seing privé, intervenues en date du 19 décembre 1996, lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles, il a été cédé par:

- Monsieur Claude Curziotti, consultant, demeurant à Olm, vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Alain Picquet, prénommé, au prix global de vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF), quittancés;

- BAC FINANCE, société à responsabilité limitée, préqualifiée, vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Eric Roux, prénommé, au prix global de vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF), quittancés.
- Que les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées et ils auront droit aux bénéfices y afférents à partir desdites cessions;
- Que Monsieur Colin Holland, prénommé, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée KPMG MANAGEMENT CONSULTING, a déclaré accepter en date du 19 décembre 1996 lesdites cessions de parts ci-avant documentées au nom et pour le compte de la société et dispenser les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux cessions de parts ci-avant documentées, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) luxembourgeois chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. BAC FINANCE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à Luxembourg, trois cent vingt-cinq parts sociales	325
2. Monsieur Alain Picquet, consultant, demeurant à Garnich, vingt-cinq parts sociales	25
3. Monsieur Eric Roux, consultant, demeurant à Luxembourg, vingt-cinq parts sociales	25
4. Monsieur Colin Holland, management consultant, demeurant à Luxembourg, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500»

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Claude Curziotti, prénommé, de sa fonction de gérant, et lui accordent pleine et entière décharge en qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les associés confirment Monsieur Colin Holland, prénommé, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Alain Picquet, prénommé et Monsieur Eric Roux, prénommé, comme gérants de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 96S, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 février 1997.

G. Lecuit.

(07008/220/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

KPMG MANAGEMENT CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 février 1997.

G. Lecuit.

(07009/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

EGAB A.G., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 3.300.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Clervaux, le 7 février 1997, vol. 205, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(90452/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 1997.

KLÖCKNER-FINANZ S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 37, rue Notre-Dame.
H. R. Luxemburg B 10.019.

Auszug aus der Beschlußfassung der Außerordentlichen Generalversammlung vom 30. September 1996

- Die Herren Reinhard Kunz, Prokurist Klöckner-Werke Duisburg, Erkrath (D), und Hans-Peter Gregorius wurden als Verwaltungsratsmitglieder anstelle der zurückgetretenen Herren Constant Franssens und Hans-Christoph von Rohr gewählt.

- Herr Hans-Peter Gregorius, Duisburg (D), wurde zum Geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt.
- Ihre Mandate verfallen am Tage der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

KLÖCKNER-FINANZ S.A.

Unterschrift

Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07005/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

KONTIKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Brill.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 31 janvier 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 6 février 1997, vol. 825, fol. 86, case 5:

- que les associées ont convenu de liquider la prédite société dont ils viennent d'être investies de l'actif;
- qu'elles prendront à leur charge tout passif éventuel;
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de Mademoiselle Dominique Figini, 13, Cité Hierzesprong L-3728 Rumelange.

Differdange, le 7 février 1997

Pour extrait conforme

R. Schuman

Le notaire

(07006/237/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

KORN/FERRY INTERNATIONAL, S.e.n.c., Société en nom collectif de droit français

Succursale luxembourgeoise

(anc. KORN/FERRY CARRE/ORBAN INTERNATIONAL).

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société du 23 décembre 1996 que la dénomination sociale de la société est modifiée et est désormais KORN/FERRY INTERNATIONAL.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07007/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

MAES LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 48.985.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 décembre 1996

Nomination d'un Directeur Général

Aux fins d'assurer la gestion journalière de la société MAES LUX S.A., le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Daniel Jacquet, Administrateur de la société MAES LUX S.A., demeurant à Dauphin (France), aux fonctions de Directeur Général avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle pour tout montant ne dépassant pas 150.000,- LUF (cent cinquante mille francs luxembourgeois). Cette décision a été prise avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 488, fol. 78, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07025/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LAZZARA TONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour LAZZARA TONI, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(07015/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LAZZARA TONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour LAZZARA TONI, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(07016/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LAZZARA TONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour LAZZARA TONI, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(07017/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Madame Jeanne Biren, décoratrice d'intérieur, demeurant à Luxembourg,
2. Madame Francine Sulbout, diplômée de l'Ecole du Louvre, demeurant à Graulinger.

Lesquelles comparantes ont déclaré procéder à la dissolution de la LIVING, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 9 juin 1988, publié au Mémorial C N° 259 du 29 septembre 1988, avec effet rétroactif au 31 décembre 1996 pour cessation d'activité; elles ont déclaré que la liquidation a été opérée aux droits des parties et conviennent d'assumer personnellement tous éléments actifs et/ou passifs éventuellement en suspens.

Nous, notaire, avons constaté la dissolution de la LIVING, S.à r.l., avec effet au 31 décembre 1996.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à dix mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Biren, F. Sulbout, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1997, vol. 830, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 février 1997.

G. d'Huart.

(07021/207/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

L.F.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.956.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 décembre 1996 que le siège social est transféré à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 489, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(07018/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LION 51 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mars 1995

- Le mandat d'Administrateur de Messieurs Marc Mommaerts, François Mesenburg et Jean-Pierre Pieters est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

Pour LION 51 S.A.

KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07019/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LION 51 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mars 1996

- la démission de Monsieur Marc Mommaerts, pour des raisons personnelles, de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Madame Yolande Johans, employée privée, L-Reckange-sur-Mess, est nommée comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

Pour LION 51 S.A.

KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07020/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit.
R. C. Luxembourg B 53.589.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 489, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1997.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT

LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(07022/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit.
R. C. Luxembourg B 53.589.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A. (the «Company») was held on 20 December 1996, 11.00 a.m. at the registered office of the Company, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presided over the meeting and Mr Matthijs Bogers was designated as Secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

Attendance List

Shareholders	Number of shares	Signature
MARDASSON NOMINEES LIMITED	1	Signature
CASTLEVENNON LTD., represented by Matthijs Bogers	4.999	Signature

Chairman: Mr Bart J.W. d'Ancona

Secretary: Mr Matthijs Bogers

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated that having been informed by the Board of Directors of the Company that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders register nor is the board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Thereupon, the Chairman reported that it was proposed to approve and confirm the Director's report relative to the period ended December 31st, 1995.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to approve and confirm the Director's report relative to the period ended December 31st, 1995.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to approve and confirm the financial statements for the period ended December 31st, 1995.

After discussion it was on motion duly made seconded and unanimously carried,

resolved to approve and confirm the financial statements for the period ended December 31st, 1995.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

Mr Bart J.W. d'Ancona
Chairman

Mr Matthijs Bogers
Secretary

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A. (la «Société»), s'est tenue le 20 décembre 1996 à 11.00 heures au siège social de la Société, 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg.

Monsieur Bart J.W. d'Ancona a présidé la réunion et Monsieur Matthijs Bogers a été désigné comme Secrétaire de la réunion et a rédigé le procès-verbal de celle-ci.

Liste de présence

Actionnaires	Nombre d'actions	Signature
MARDASSON NOMINEES LIMITED	1	Signature
CASTLEVENNON LTD., représentée par Matthijs Bogers	4.999	Signature

Président: M. Bart J.W. d'Ancona

Secrétaire: M. Matthijs Bogers

Le président a constaté que l'intégralité du capital social était représentée, la réunion était dûment constituée pour la transaction des affaires.

Le président a signalé qu'il a été informé par le conseil d'Administration de la Société qu'aucun dépôt de recettes n'a été réalisé en collaboration avec la Société pour des parts dans le capital et que cela n'apparaît pas dans le registre des actionnaires et que le conseil d'Administration n'a pas pris conscience que chaque part des actions a été engagée ou chargée avec usufruit.

Le Président a rapporté que les associés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les associés approuvent le rapport de gestion relatif à l'exercice 1995 qui leur est soumis;
2. Les associés approuvent les Comptes Annuels au 31 décembre 1995;

Tous les points prévus à la réunion ayant été débattus, la séance a été levée.

M. Bart J.W. d'Ancona
Président

M. Matthijs Bogers
Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 489, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

**LUXOS SOCIETE CONTINENTALE DE PLACEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.130.

Extrait des résolutions prises lors de la délibération du Conseil d'Administration en date du 2 janvier 1997

- La démission de Monsieur Willem Kattenburg en tant qu'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 1996 est acceptée.
- Il n'est pas pourvu à son remplacement.

Pour extrait sincère et conforme
LUXOS SOCIETE CONTINENTALE DE
PLACEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07024/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

MAISON CERF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour MAISON CERF, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(07026/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

MARRONI FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.180.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 1996

- Monsieur Claude Hermes, employé privé, Bertrange, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Germain Menager, démissionnaire, dont il terminera le mandat. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme
MARRONI FINANCES S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07027/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

MC DONALD'S IMMOBILIER, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
H. R. Luxemburg B 22.841.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. MC DONALD'S RESTAURANT OPERATIONS INCORPORATED, mit Sitz in Wilmington/Delaware (USA), hier vertreten durch Herrn Guy Harles, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Wilmington am 16. Januar 1997.

2. Herr Gerd Raupeter, Kaufmann, wohnhaft in 8022 Grünwald (BRD), hier vertreten durch Herrn Guy Harles, Rechtsanwalt, vorgenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in München am 17. Januar 1997.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben nach ne varietur-Paraphierung, durch die Erschienenen und den Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MC DONALD'S IMMOBILIER G.m.b.H., mit Sitz in Luxemburg, 15, rue de la Chapelle, hier vertreten wie oben erwähnt, fassen einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Artikel 2 der Satzung wird geändert durch Hinzufügen eines neuen Absatzes, der wie folgt lautet:

«**Art. 2. Abs. 2.** Sie kann Restaurants jeder Art, insbesondere auf dem Gebiet der Fast-Food-Gastronomie betreiben».

Worüber Urkunde errichtet und aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Harles, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 96S, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 11. Februar 1997.

F. Baden.

(07029/200/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

MC DONALD'S IMMOBILIER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 22.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 février 1997.

F. Baden.

(07030/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

MARSANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 16.939.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 février 1997.

Pour MARSANS INTERNATIONAL S.A.

KREDIETRUST

Signatures

(07028/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

MONDIC COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.680.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ENGEMANN & CO, G.m.b.H., société constituée à Niue, ayant son siège social 2 Commercial Centre Square, Alofi, Niue, représentée par MM. Melvin Seales et Ramses Owens, tous les deux directeurs,

ici représentés par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Alofi, Niue, le 3 janvier 1997; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ces déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme MONDIC COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 27 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 184 du 6 mai 1992 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.680.

2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.

3. Que ENGEMANN & CO, G.m.b.H., prédésignée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de ladite société, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

5. Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et le passif connus ou inconnus de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

7. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq ans.

8. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actionnaires et du titre représentatif au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Bittler, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 1997, vol. 825, fol. 71, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 février 1997.

J. Elvinger.

(07031/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

MONTEHANO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 44.653.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 477 du 14 octobre 1993.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner en remplacement de Maître Jean-Paul Hencks, en date du 25 juillet 1996, en cours de publication

Il résulte d'une lettre adressée à la société MONTEHANO LUXEMBOURG S.A. en date du 14 septembre 1996 que Monsieur Eduardo Goyoaga Garemendi a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 septembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Eduardo Goyoaga Garamendi.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 15 septembre 1996.

Pour la société MONTEHANO LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07032/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

NEW ENGLAND RENE THEIS ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW ENGLAND RENE THEIS ET CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(07040/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

NEW ENGLAND RENE THEIS ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW ENGLAND RENE THEIS ET CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(07041/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

NEW ENGLAND RENE THEIS ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW ENGLAND RENE THEIS ET CIE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(07042/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

NEW ENGLAND RENE THEIS ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW ENGLAND RENE THEIS ET CIE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(07043/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

MULTIEUROPE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.534.

Le bilan au 31 août 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour MULTIEUROPE

R. Fischer

Administrateur

(07033/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

MULTIEUROPE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.534.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 8 janvier 1997

. Messieurs Fabian Estape Rodriguez, José Luis Raymond Bara, Jorge Rodon Esteve, Marie-François Lhote de Selancy et Rafik Fischer sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme statutaire d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

. COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme statutaire d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour MULTIEUROPE

R. Fischer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07034/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

HUGO MUCELI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour HUGO MUCELI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(07036/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

NIPPON ASSETS INVESTMENTS, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.692.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 16 January 1997

- . A dividend of JPY 13 per share for the financial year ended 30 September 1996 be declared to be paid on 31 January 1997 to the shareholders on record on 16 January 1997, ex-dividend date being 17 January 1997.
- . Messrs James T. Laurenson, Neville L.A. Cook, Simon Coke, Rafik Fischer, David B. Nichol, Jan Vanden Bussche and Marie-François Lhote de Selancy be re-elected as Directors for a new statutory term of one year.
- . COMPAGNIE DE REVISION, Member of ERNST & YOUNG, be re-elected as the Statutory Auditor for a new statutory term of one year.

Certified true extract
For NIPPON ASSETS INVESTMENTS
A. Schmit
Assistant Administrative Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07048/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.045.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirtieth of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NUOVO PIGNONE SpA, a joint-stock company under Italian laws, established and with registered office in Firenze (Italy), Via Felice Matteucci no. 2,
here represented by Mr Stefan Arts, economic counsel, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given by the Chairman of such Company in Firenze (Italy) on 23 December, 1996,
said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l. R.C. B Number 17.045, with registered office in Luxembourg, incorporated under the form of a limited company (société anonyme) under the name of NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL HOLDING S.A. pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary then residing in Junglinster, dated 11 October 1979, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 1979, page 13178.
- The Articles of Incorporation have been amended by one deed of the same notary dated 24 July 1980, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 1980, page 10042.
- The Articles of Incorporation have been finally amended by one deed of the undersigned notary dated 29 October 1996, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
- The company's capital is set at two billion five hundred and forty-three million four hundred thousand Italian lire represented by twenty-five thousand four hundred and thirty-four shares of a par value of one hundred thousand Italian lire each, all entirely subscribed to and fully paid in.
- The agenda is worded as follows:
 1. - Increase of the corporate capital of the Company by ITL 100,000.- to bring it from its present amount of ITL 2,543,400,000.- to ITL 2,543,500,000.- by the creation and issue of one (1) new share with a par value of ITL 100,000.- the excess value of the contribution being added to and kept in a special share premium account;
 2. - Subscription of the new share by the undersigned and payment in cash of the par value and the share premium;
 3. - Subject to the adoption of the previous resolutions, subsequent update of the Articles of Incorporation of the Company;
 4. - Subject to the adoption of the preceding resolutions, subsequent instruction to the managers of the Company to carry out any formalities necessary or required in respect of the above mentioned and in particular to amend the Company's shareholders register accordingly;
 5. - Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the company is increased by one hundred thousand (100,000.-) Italian lire to bring it from its present amount of two billion five hundred and thirty-three million four hundred thousand (2,543,400,000.-) Italian lire to two billion five hundred and forty-three million five hundred thousand (2,543,500,000.-) Italian lire by creation and issue of one (1) new share of a par value of one hundred thousand (100,000.-) Italian lire.

- The new share has been entirely subscribed to and fully paid up in cash by NUOVO PIGNONE SpA, prenamed, here represented by Mr Stefan Arts, prenamed, as above mentioned.

Besides the par value of the share, there has been paid in by the subscriber a share premium of an amount of eighty-one billion nine hundred and ninety-nine million nine hundred thousand (81,999,900,000.-) Italian lire to be transferred to a special share premium reserve.

Consequently the sum of eighty-two billion (82,000,000,000.-) Italian lire is as of now at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of this increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at two billion five hundred and forty-three million five hundred thousand (2,543,500,000.-) Italian lire, represented by twenty-five thousand four hundred and thirty-five (25,435) shares of a par value of one hundred thousand (100,000.-) Italian lire each, all fully subscribed to and entirely paid up.»

Second resolution

The managers of the Company are instructed to carry out any formalities necessary or required in respect of the above mentioned and in particular to amend the Company's shareholders register accordingly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seventeen million five hundred and sixty thousand (17,560,000.-) francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NUOVO PIGNONE SpA, société par actions de droit italien, avec siège social à Firenze (Italie), Via Felice Matteucci n° 2,

ici représentée par Monsieur Stefan Arts, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par le président de cette société à Firenze (Italie), le 23 décembre 1996,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en meme temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL HOLDING S.A. par acte du notaire Maître Marc Elter, alors de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1979, page 13178.

- Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 24 juillet 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1980, page 10042.

- Les statuts de la société ont enfin été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 octobre 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de cette société est de deux milliards cinq cent quarante-trois millions quatre cent mille liras italiennes, représenté par vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Augmentation du capital social de la Société à concurrence de ITL 100.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 2.543.400.000,- à ITL 2.543.500.000,- par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de ITL 100.000,-, l'excès de l'apport étant ajouté à et gardé dans un compte spécial de prime d'émission;

2. - Souscription de la nouvelle part sociale par le soussigné et paiement en espèces de la valeur nominale et de la prime d'émission.

3. - Sous réserve de l'adoption des résolutions précédentes, modification subséquente des statuts de la société.

4. - Sous réserve de l'adoption des résolutions précédentes, instruction subséquente aux gérants de la société d'exécuter les formalités nécessaires ou requises aux fins des présentes et en particulier de modifier le registre des actions en conséquence;

5. - Divers.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de cent mille (100.000,-) liras italiennes pour le porter de son montant actuel de deux milliards cinq cent quarante-trois millions quatre cent mille (2.543.400.000,-) liras italiennes à deux milliards cinq cent quarante-trois millions cinq cent mille (2.543.500.000,-) liras italiennes par la création et l'émission d'une nouvelle part sociale (1) d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) liras italiennes.

La nouvelle part sociale a été entièrement souscrite et entièrement libérée en espèces par NUOVO PIGNONE SpA., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Stefan Arts, préqualifié, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Outre la valeur nominale de l'action, il a été payé par le souscripteur une prime d'émission de quatre-vingt-un milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille (81.999.900.000,-) liras italiennes, à transférer à un compte spécial de prime d'émission.

En conséquence, la somme de quatre-vingt-deux milliards (82.000.000.000,-) de liras italiennes est dès à présent à la libre disposition de la société comme il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux milliards cinq cent quarante-trois millions cinq cent mille (2.543.500.000,-) liras italiennes, représenté par vingt-cinq mille quatre cent trente-cinq (25.435) parts sociales d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) liras italiennes chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Deuxième résolution

Les gérants de la société reçoivent instruction d'exécuter les formalités nécessaires ou requises aux fins des présentes et en particulier de modifier le registre des actions en conséquence.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ dix-sept millions cinq cent soixante mille (17.560.000,-) francs.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Arts, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1997, vol. 96S, fol. 3, case 12. – Reçu 17.191.300 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(07049/230/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.045.

Statuts coordonnés, suivant l'acte 1144 du 30 décembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

A. Schwachtgen.

(07050/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

ORION CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 52.008.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirtieth of January.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of ORION CAPITAL MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 52.008, hereafter designated by «the company».

The meeting is opened at 11.00 a.m.

Mr Timothy J.P. Miles, sous directeur de banque, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Miss Fabienne Lichtfus, private employee, residing in Longeau (Belgique).

The meeting elects as scrutineer Miss Annick Herman, private employee, residing in Luxembourg.

All hereby present and accepting.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Following to the transfer of 4,999 shares of the company from LA COMPAGNIE FINANCIÈRE BENJAMIN ET EDMOND DE ROTHSCHILD LIMITED to LA COMPAGNIE PRIVEE DE FINANCE (JERSEY) LIMITED, to amend the paragraph 5 of Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of Shares
1. LA COMPAGNIE PRIVEE DE FINANCE (JERSEY) LIMITED	4,999,000.-	4,999,000.-	4,999
2. Mrs Anne de La Vallée Poussin	1,000.-	1,000.-	1
Total:	5,000,000.-	5,000,000.-	5,000

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

Following to the transfer of 4,999 shares of the company from LA COMPAGNIE FINANCIÈRE BENJAMIN ET EDMOND DE ROTHSCHILD LIMITED to LA COMPAGNIE PRIVEE DE FINANCE (JERSEY) LIMITED, the meeting decides to amend the fifth paragraph of article five of the articles of incorporation, which paragraph will now read as follows:

«The shareholders hold the shares, which are entirely paid up in cash, as follows:

	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of Shares
1. LA COMPAGNIE PRIVEE DE FINANCE (JERSEY) LIMITED	4,999,000.-	4,999,000.-	4,999
2. Mrs Anne de La Vallée Poussin	1,000.-	1,000.-	1
Total:	5,000,000.-	5,000,000.-	5,000 »

and decides to suppress the last phrase of the same article.

Second resolution

The meeting decides to correct the deed of incorporation of the company, dated August 8, 1995, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 474 dated September 21, 1995, by adding the mention that the deed was documented by Maître Reginald Neuman, notary with residence in Luxembourg.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 11.15 a.m.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORION CAPITAL MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.008, ci-après désignée par «la société».

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Timothy J.P. Miles, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Fabienne Lichtfus, employée privée, demeurant à Longeau (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Annick Herman, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Suite au transfert de 4.999 actions de la société de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE BENJAMIN ET EDMOND DE ROTHSCHILD LIMITED à LA COMPAGNIE PRIVEE DE FINANCE (JERSEY) LIMITED, modification de l'alinéa 5 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

	Capital souscrit	Capital payé	Nombre d'actions
1. La COMPAGNIE PRIVÉE DE FINANCE (JERSEY) LIMITED	4.999.000.-	4.999.000.-	4.999
2. Mme Anne de La Vallée Poussin	1.000.-	1.000.-	1
Total:	5.000.000.-	5.000.000.-	5.000

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au transfert de 4.999 actions de la société de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE BENJAMIN ET EDMOND DE ROTHSCHILD LIMITED à LA COMPAGNIE PRIVÉE DE FINANCE (JERSEY) LIMITED, l'assemblée décide de modifier le cinquième alinéa de l'article cinq des statuts, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

«Les actionnaires détiennent les actions, qui sont entièrement libérées en espèces, comme suit:

	Capital souscrit	Capital payé	Nombre d'actions
1. La COMPAGNIE PRIVÉE DE FINANCE (JERSEY) LIMITED	4.999.000,-	4.999.000,-	4.999
2. Mme Anne de La Vallée Poussin	1.000,-	1.000,-	1
Total:	5.000.000,-	5.000.000,-	5.000 »

et décide de supprimer la dernière phrase du même article.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de corriger l'acte de constitution de la société, daté du 8 août 1995 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 21 septembre 1995, en ajoutant la mention que l'acte a été documenté par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. J.P. Miles, F. Lichtfus, A. Herman, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 96S, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

R. Neuman.

(07052/226/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

ORION CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 52.008.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

R. Neuman.

(07053/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PAFINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.359.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

PAFINT HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(07054/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PARQUET BEMBE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.814.

—
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PARQUET BEMBE, G.m.b.H.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(07055/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PARQUET BEMBE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.814.

—
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PARQUET BEMBE, G.m.b.H.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(07056/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PARQUET BEMBE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.814.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PARQUET BEMBE, G.m.b.H.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(07057/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PARQUET BEMBE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.814.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PARQUET BEMBE, G.m.b.H.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(07058/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PERFECT BUREAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1916 Luxembourg, 4, rue Jacques Lamort.
R. C. Luxembourg B 49.360.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 20 janvier 1997, vol. 165, fol. 20, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour la société
PERFECT-BUREAU, S.à r.l.
Signature

(07060/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PERAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.060.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 14 juin 1996
appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1995*

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1995 sur l'exercice en cours.

Nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian Hess et de nommer en remplacement avec effet immédiat Madame Marcelle Clemens, sans profession particulière, demeurant à Remich. Son mandat d'une durée de 6 (six) ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

Monsieur Christian Hess a été révoqué de ses fonctions d'Administrateur de la société PERAK S.A. et ce, avec effet immédiat.

Madame Marcelle Clemens, sans profession particulière, demeurant à Remich, a été nommée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur révoqué et ce, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07059/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1997.

PIANNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.734.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PIANNO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.734, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 60 du 7 mars 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 370 du 13 décembre 1989.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital à concurrence de dix-sept millions de francs luxembourgeois (17.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) par l'émission de dix-sept mille (17.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Libération complète des dix-sept mille (17.000) actions nouvelles par incorporation au capital d'une réserve libre de dix-sept millions de francs luxembourgeois (17.000.000,- LUF) et attribution gratuite des dix-sept mille (17.000) actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4) Suppression des mots «avec l'approbation du commissaire» dans le dernier alinéa de l'article 15 des statuts.

5) Autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept millions de francs luxembourgeois (17.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), sans apports nouveaux, par incorporation au capital d'une somme de dix-sept millions de francs luxembourgeois (17.000.000,- LUF), prélevée sur la réserve libre de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'une telle réserve libre par une attestation afférente signée par deux administrateurs et certifiée exacte par le commissaire aux comptes. Cette attestation restera annexée aux présentes.

En représentation de l'augmentation du capital, l'Assemblée décide de créer dix-sept mille (17.000) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Les actions nouvelles sont attribuées entièrement libérées aux propriétaires des actions existantes dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «avec l'approbation du commissaire» dans le dernier alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15. Dernier alinéa.** La distribution de dividendes intérimaires peut être décidée par le Conseil d'Administration.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «et pour la première fois en l'an mil neuf cent quatre-vingt-sept» dans l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à dix heures trente. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de soixante-dix mille francs (70.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 96S, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

F. Baden.

(07061/200/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PIANNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

F. Baden.

(07062/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PORTIMAR MARITIME S.A. Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 34.070.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 décembre 1996 que M. André Wilwert, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société civile KPMG EXPERTS COMPTABLES, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 décembre 1996 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 6 décembre 1996, a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour PORTIMAR MARITIME S.A. (en liquidation)
A. Wilwert
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1997, vol. 489, fol. 2, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07063/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PROTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.103.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 2 mai 1994
appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1993*

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de ne pas dissoudre la société et de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1993 sur l'exercice en cours.

Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer Monsieur Claude Hess de ses fonctions de Commissaire aux comptes et ce, avec effet immédiat. Elle a décidé de nommer en son remplacement, la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., société anonyme avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté. Son mandat, d'une durée de 5 (cinq) ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 2 mai 1994.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07067/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1997.

PRIVATE INVESTIGATION OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1355 Luxembourg, 12, rue Conrad 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 54.677.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Ugor Özkan, chef de sécurité, demeurant à L-1355 Luxembourg, 12, rue Conrad 1^{er}.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée PRIVATE INVESTIGATION OFFICE, S.à r.l. avec siège social à L-1355 Luxembourg, 12, rue Conrad 1^{er}, (R.C. Luxembourg B numéro 54.677), a été constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 358 du 26 juillet 1996.

- que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Frs) chacune.

- que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le comparant décide de modifier l'objet social et en conséquence, le premier alinéa de l'article 2 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet l'exercice de la profession libérale d'investigation, au service des sociétés et des particuliers, notamment dans le domaine de la protection générale des entreprises contre l'espionnage industriel et commercial, la recherche de renseignements et des enquêtes d'ordre civil, commercial et pénal, ainsi que la protection des personnes et des biens. L'objet social comprend également l'élaboration de toutes études et de concepts de sécurité pour les entreprises et particuliers.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs, sont à la charge de la société. Dont acte, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ozkan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 janvier 1997, vol. 499, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 février 1997.

J. Seckler.

(07064/231/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PRIVATE INVESTIGATION OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1355 Luxembourg, 12, rue Conrad 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 54.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 février 1997.

J. Seckler.

(07065/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.533.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

KREDIETRUST

Signatures

(07066/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

PYPAR FINANCIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.496.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

PYPAR FINANCIAL CORPORATION S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(07068/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

R.D.G. S.A., RECHERCHES, DEVELOPPEMENTS ET GESTION, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.145.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Signature.

(07073/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.
